


MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 30/10/2019
Reçu en préfecture le 30/10/2019
Affiché le 
ID : 048-214800914-20191028-23_2019-DE

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 23/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28/10/2019**

**OBJET : RENOVATION DU PETIT FOUR A PAIN DE RIEUTORT
D'AUBRAC**

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est désormais propriétaire d'un petit four à pain en ruine dans le centre de Rieutort d'Aubrac.

Ce four est d'une grande valeur patrimoniale.

Monsieur le Maire propose la rénovation de ce four avec la technique de pierres sèches en accord avec les avis des bâtiments de France et du PNR Aubrac.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la rénovation du four à pain avec la technique de pierres sèches pour un montant d'environ 60 000€ TTC.

- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximum pour ce projet et signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 28/10/2019

Le Maire

